

# LA LETTRE



Bulletin de liaison du Mouvement des Assises Nationales du Sport

180, av Gaston Berger 59000 LILLE - Tél.: 03 20 58 91 80 - Fax : 03 20 58 00 75

[www.assisesnationalesdusport.fr](http://www.assisesnationalesdusport.fr)

N° 07/02 JUIN 2007

## EDITO

### COMPRENDRE LES CHANGEMENTS...

Le monde change : mondialisation, Europe, Internet, médias...

La société sportive change : nouveaux besoins, nouvelles pratiques, multi activités, zapping, consommation du sport...

Les institutions changent : décentralisation, régionalisation, territoires, pays, intercommunalité...

Le mouvement sportif change : du pouvoir fédéral jusqu'au club, la prise de conscience fait son chemin et un début de réorganisation existe...

Et par conséquent, **les ANS sont dans le changement.**

L'actualité politique est entrée dans cette mouvance et pousse vers **un nouveau système sportif français**. Cela mérite qu'on s'y intéresse pour en comprendre les conséquences, et les ANS ont produit un Manifeste en date du 14 mai 2007 traitant de cette actualité.

Cette nouvelle situation reste encore assez floue pour la plupart des acteurs du sport. Acteurs au sens le plus large possible : le mouvement sportif fédéral bien sûr, mais aussi la filière sport territoriale, l'éducation par le sport au niveau scolaire (professeurs d'EPS et syndicats), ainsi qu'au niveau du mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, la filière STAPS, la médecine du sport, les journalistes sportifs, les mutuelles, et quelques autres.

Pluralisme, indépendance et **ouverture...** sont plus que jamais d'actualité, et c'est avec tous ces acteurs, donc **avec vous**, que les ANS souhaitent débattre de ces changements en cours. Chacun est porteur d'une part de vérité et doit pouvoir s'exprimer. Les ANS sont à l'écoute, des experts seront invités à donner leurs points de vue, et seront confrontés aux autres points de vue.

**Comprendre les changements**, tout en avançant ensemble au plus près de l'actualité et de vos propres préoccupations, voilà le défi que lancent les ANS en préparant le **regroupement national** des 7 et 8 décembre 2007 à Nanterre.

Claude MAHIER  
Président des A.N.S.

## MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS : CHANGEMENT DE CAP

Le nouveau gouvernement « reconstruit » pour faire des réformes conformes aux projets du nouveau Président de la République comporte un grand Ministère « Santé et Sports ».

Le décret du 31 mai 2007 en précise les attributions :

« *Mettre en œuvre la politique relative à la santé publique, à l'organisation du système de soins, à l'assurance maladie et maternité et aux actions en faveur de la jeunesse, aux activités physiques et sportives, à la pratique des sports, au développement de la vie associative* ».

Ce nouveau ministère partage certaines attributions avec le Ministère de l'environnement, le Ministère de l'économie, et le Ministère du travail (affaires sociales, administration du personnel...). Il est compétent en matière de toxicomanie.

Les premières déclarations de la nouvelle Ministre, Roselyne BACHELOT, font état de la perspective d'un budget des sports de 4 milliards d'euros (3% du budget de l'Etat). Un Secrétaire d'Etat a été nommé ; il s'agit de Bernard LAPORTE, entraîneur de l'équipe de France de Rugby, qui prendra ses fonctions le 21 octobre 2007<sup>1</sup>. Il sera un collaborateur direct de la Ministre. Il n'assistera pas au Conseil des Ministres et disposera d'un cabinet réduit.

Les premières réactions révèlent une diversité de points de vue<sup>2</sup> : quelques extraits.

**Henri SERANDOUR (CNOSF)** : « *Roselyne BACHELOT est la bienvenue. Le couplage entre sport et santé ne m'inquiète pas. Les budgets respectifs seront bien définis.* »

**Jean-Luc ROUGE (Fédération de Judo)** : « *Je préfère un ministère de plein exercice, mais c'est la volonté politique d'avoir un gouvernement resserré, on doit s'adapter. Je trouve réducteur le rapprochement sport et santé. J'aurais préféré les affaires sociales car le sport c'est aussi l'éducation, la société, l'insertion.* » (suite page 2).

**Bernard AMSALEM (Fédération d'Athlétisme)** : « *Le mouvement sportif est attaché à la spécificité du sport associé à la jeunesse et à la vie associative. J'attends avec impatience les premières mesures.* »

**L'édito de l'Equipe du 19 mai** : « *Cette association sport et santé tranche avec ce qui s'est fait durant les 4 décennies écoulées : vaste programme* » (suite page 2).

1. Dans ses commentaires, le journal l'Equipe indique « *Bernard Laporte n'a aucune expérience politique. Il ne connaît pas davantage le fonctionnement du Ministère. Il est compétent dans le management des hommes, mais contribuer à définir une politique sportive et la porter, c'est autre chose. Pendant les 5 mois précédant son arrivée, qui remplira les tâches ensuite dévolues au Secrétaire d'Etat ?* »

2. Référence l'Equipe du 19 mai et le bulletin du SNEP du 6 juin.

## MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS : CHANGEMENT DE CAP (suite)

Patrick ISSERT (l'Equipe) : « *Le couplage novateur annoncé par Nicolas SARKOZY soulève quelques interrogations quant au sort du frère ministère des sports face au mastodonte de la Santé* ».

Le SNEP (Education physique) : « *Que va devenir la fonction propre du sport qui associe santé, éducation, spectacle, culture ? Quelles conséquences pour la spécificité de l'éducation physique et sportive ?* ».

Cette situation mérite un commentaire :

Un changement de cap au niveau gouvernemental est sur les rails. La conception d'un Ministère de plein exercice associant sports, jeunesse, éducation populaire, vie associative conformément aux missions classiques du service public de l'Etat depuis des décennies, dans ce domaine fondamental de l'activité physique et sportive de toute la population pour le développement de l'être humain, a donc été supprimé au bénéfice d'une restructuration gouvernementale.

Il s'agit maintenant de réfléchir sur le sens de cette réorganisation dans la conception du rôle central de l'Etat et des questions qui vont se poser.

### EXTRAIT DU MANIFESTE 1 ANS ADOpte LE 14 MAI 2007

Un nouveau Président de la République vient d'être élu. Y aura-t-il des changements, et lesquels, au cours de cette nouvelle législature ? Quel va être le rôle de l'Etat, son organisation ? Quel Ministère ? Quel budget ? Quels rôles aux régions et aux départements ?...

Ces questions, que le mouvement sportif et les acteurs de terrain se posent, sont légitimes. Le mouvement des Assises Nationales du Sport ressent l'importance d'en discuter et vous propose de préparer ensemble une rencontre débat.

Les questions abordées lors de la campagne électorale laissent présager des changements notoires dans la politique sportive. Ces changements auront des répercussions sur les clubs, la vie associative, le sport à l'école, le financement, l'encadrement, les équipements, le haut niveau et, au-delà..., sur la politique de la santé, l'éducation, l'environnement, les médias...

Le mouvement des ANS fait l'hypothèse que la question clé pour comprendre et analyser ces changements est celle du rôle de l'Etat : gouvernement central, régions, départements, communes.

Les ANS proposent d'associer les différents points de vue à la préparation d'une RENCONTRE-DEBAT les 7 et 8 décembre 2007 à Nanterre).

1. Il s'agit du 5<sup>ème</sup> Manifeste adopté depuis l'origine des ANS en 1991. C'est une façon pour les ANS de se positionner à un moment donné et du point de vue de leur rôle d'observation, d'ALERter sur des questions qui peuvent prendre de l'importance.

## Les ANS vous invitent...

à participer à la  
**RENCONTRE-DEBAT NATIONALE**

« **SPORT : Les changements en cours** »

**Les 7 et 8 DECEMBRE 2007**  
**à NANTERRE (92)**

Le contenu de cette lettre constitue le premier document préparatoire à cette rencontre.

Dès maintenant, des contacts sont pris avec des experts, et des échanges seront développés en septembre/octobre pour bâtir avec eux l'articulation de la rencontre.

**Le déroulement du programme sera bâti**  
**du vendredi 7 décembre - 17h00,**  
**au samedi 8 décembre - 16h00**

Trois séquences de 3 heures environ seront consacrées à la confrontation des différents points de vue, qui devrait permettre de clarifier les orientations d'un nouveau modèle sportif français et d'appréhender les conséquences sur vos propres activités.

### EXTRAITS DU PROGRAMME SPORT PRESENTE PAR L'UMP

Respecter puis doubler les heures de sport prévues à l'école primaire et en confier la prise en charge à des professeurs d'éducation physique et sportive ou à des éducateurs sportifs.

Doubler le nombre d'heures obligatoires de sport au collège et au lycée, ainsi que le poids du sport aux examens ; rendre le sport obligatoire à l'université et à l'entrée aux grandes écoles.

Augmenter le nombre d'établissements scolaires proposant le mi-temps sportif et permettre à tous les parents qui le veulent d'inscrire leurs enfants dans un établissement de cette nature.

Remettre à plat la loi de 1984 afin de permettre à l'Etat de mettre en œuvre les grandes orientations de sa politique sportive au travers de fédérations plus homogènes, mieux gérées et mieux contrôlées.

Accroître le rôle des collectivités territoriales et notamment leur place dans les organismes de cogestion du sport.

Créer une « grande école » du management sportif pour ceux qui veulent exercer des responsabilités dans ce secteur, ouverte aux étudiants, aux cadres de l'Etat, aux sportifs en reconversion. Valoriser le bénévolat dans les clubs de sport en le prenant en compte dans les parcours universitaires, pour la validation des acquis de l'expérience, pour la constitution d'une retraite et sur le plan fiscal.

Inciter à la pratique des jeunes en clubs, qui favorise le brassage social.

(suite page 3)

## EXTRAITS DU PROGRAMME SPORT PRESENTE PAR L'UMP (suite)

Solenniser les compétitions sportives, même locales, et mettre en place des codes et des pratiques loyales.

Augmenter le budget du sport pour permettre de financer la remise à niveau des équipements et la création d'équipements nouveaux, adaptés à la demande actuelle de nos concitoyens (équipements omnisports), et accessibles à tous les budgets.

Inciter les entreprises à encourager la pratique sportive de leurs salariés (par exemple, par le biais d'un ticket sport) et pour cela engager une concertation avec les partenaires sociaux.

Rapprocher le milieu du sport de celui de la santé (formation notamment) et renforcer l'information des Français sur le rôle du sport dans la prévention de certaines maladies.

Permettre concrètement à tous les Français de pratiquer une activité physique adaptée à leur besoin, le plus longtemps possible, et conforme à leur désir.

Permettre aux Français modestes, aux femmes, aux personnes handicapées et aux personnes âgées, qui sont encore particulièrement sous représentés, de pratiquer une activité sportive par des incitations spécifiques au sein des fédérations.

Développer la locomotion humaine (marche à pied ; vélo).

Equiper le territoire en grands équipements sportifs pour pouvoir se porter candidat à l'accueil de compétitions sportives internationales.

Créer un club d'entreprises partenaires qui financeraient, à égalité avec l'Etat, la préparation de nos athlètes aux Jeux Olympiques.

Identifier les sports stratégiques, soit en prestige, soit au regard des avantages comparatifs de la France, et créer pour eux des centres de recherche et de développement.

Prévenir le dopage dans le milieu amateur.

Accroître et accélérer la recherche pour que la lutte contre le dopage aille aussi vite que l'apparition des nouvelles substances.

Renforcer la responsabilité juridique des entraîneurs, des sponsors et des responsables de fédérations en matière de dopage.

Réfléchir au rythme des compétitions sportives pour le ralentir.

*Commentaire : il est probable que ce programme serve de référence à la mise en œuvre de la politique du nouveau Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.*

### LA VIE DES ANS

Les ANS, confrontées dans leur rôle de contribution à l'observation des activités physiques et sportives, se sont saisies tout naturellement de l'actualité politique du moment pour en faire un moment de réflexion sur le devenir du sport.

Les ANS, dans leur nouvelle configuration associative, entretiennent des relations normales de partenariat avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Santé, qui participe au financement des actions qui sont proposées, et pour la rénovation du Site Internet que vous pouvez consulter notamment pour obtenir le texte intégral du Manifeste.

Le Comité de Pilotage des actions, constitué d'une vingtaine d'organismes représentant la diversité de base, se réunit régulièrement tous les mois.

Le fonctionnement des ANS repose par ailleurs sur la contribution des organismes membres pour faire face aux charges administratives et logistiques.

## UNE SITUATION NOUVELLE : POSITIONNEMENT DES ANS

Dès le 14 mai 2007, après l'élection du Président de la République, et avant la mise en place du nouveau Gouvernement, le Comité de Pilotage des ANS a adopté un texte « Manifeste » (voir extrait ci-après) à partir de l'observation suivante :

*« Les questions abordées lors de la campagne électorale laissent présager des changements importants. Pour comprendre ce qui va se passer, les ANS font l'hypothèse que la question clé sera celle des transformations du rôle de l'Etat ».*

Si l'on écoute aujourd'hui les premières réactions dans le milieu sportif, et au-delà, on perçoit un éventail de positions :

- Certains font confiance et espèrent que les promesses électorales seront tenues et que des résultats en découleront...
- D'autres sont sceptiques et se préparent à résister à la mise en œuvre de la nouvelle politique
- D'autres s'interrogent sur quoi faire (?) en se situant entre doute et attentisme.

Conformément à leur origine (besoin d'indépendance, de pluralisme et de concertation) et aussi à leur expérience depuis 1991, les ANS considèrent que dans une nouvelle situation de cette importance, la PRIORITE doit être de créer les conditions d'un débat et d'une confrontation de tous les points de vue, car chaque point de vue reflète une part de vérité selon le regard que l'on porte sur les changements.

Dans cet esprit, les ANS s'engagent dans la préparation d'une rencontre ouverte à tous les points de vue pour débattre les 7 et 8 décembre à Nanterre.

## POUR AMORCER LA REFLEXION : QUELQUES QUESTIONS

Un budget des sports triplé (4 milliards) : comment cela va t-il être compatible avec la directive transmise, à tous les ministres, « d'alléger les dépenses de l'Etat ». Le sport fera t-il exception ? Que vont devenir les postes d'Etat de conseillers techniques affectés aux fédérations ?

La nouvelle Ministre a indiqué « *qu'il fallait réfléchir à la nouvelle place que pourraient occuper les collectivités territoriales dans les organismes de co-gestion du sport* ». Va t-il y avoir de nouveaux transferts de compétences à supporter financièrement par les collectivités territoriales ?

Les nouvelles attributions du ministère Sport-Santé prévoient qu'il a autorité sur « *le service à compétence nationale : Préparation olympique et para olympique* ». Cela sous entend t-il que la politique globale du sport de haut niveau, du sport professionnel, du sport spectacle échappera complètement au nouveau Ministère et sera confiée aux organisateurs du sport spectacle, le ministère se limitant à assurer un rôle de service ? (suite page 4).

## POUR AMORCER LA REFLEXION : QUELQUES QUESTIONS (suite)

Beaucoup de questions vont concerner sans doute l'avenir des clubs, des associations, du sport amateur à but non lucratif, du sport dans la vie locale, son financement, sa reconnaissance. Pour s'adapter à l'évolution, une nouvelle structuration des clubs sera-t-elle nécessaire dans le sens de développer des services multiples et payants pour disposer de moyens financiers et, dans ce cas, que deviendront les petits clubs qui, dans leur masse, constituent le socle et le tissu social sportif ?

Les responsables sportifs de l'UMP ont indiqué, dans la rencontre au CNOSF du 4 mai, qu'il faut « **sortir progressivement du vieux modèle sportif français** ». La Ministre a évoqué la nécessité d'une réforme du statut des fédérations pour aller vers une « **culture du résultat** » et créer une école du management sportif pour former des cadres de gestion : La loi actuelle de 1984, qui sert de base à la législation actuelle, va-t-elle être remise en cause ?

Le regroupement de la Jeunesse et des Sports dans le même ministère que la Santé augure-t-il d'une nouvelle attitude de l'Etat faisant du sport un moyen privilégié de maintenir la santé ?

Les Centres Médico-Sportifs encore en activité vont-ils être mieux soutenus ?

La création de nouveaux centres sera-t-elle encouragée ?

Peut-on s'attendre à ce que les visites médicales préalables à l'obtention d'une licence, considérées comme actes de prévention des maladies (cardio-vasculaires entre autres), soient remboursées totalement ou partiellement aux sportifs ?

La LETTRE ANS est conçue et rédigée par des bénévoles du Mouvement des ANS.

Elle est imprimée et distribuée par nos soins et peut être reproduite sans autorisation préalable.

Responsable de rédaction : Comité de Pilotage

Pour tout renseignement, s'adresser au :

**Mouvement des Assises Nationales du Sport**

180, avenue Gaston Berger  
59 000 LILLE

Tél.: 03 20 58 91 80

E-mail : [isabellec@luc.asso.fr](mailto:isabellec@luc.asso.fr)

[www.assisesnationalesdusport.fr](http://www.assisesnationalesdusport.fr)

**La LETTRE DES ANS peut être consultée sur notre site Internet pour diffusion au gré de chacun.**

## Extraits du Décret n° 2007-1002 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de la santé, de la jeunesse et des sports

### Article 1

*Le ministre :*

1° Il élabore et met en oeuvre, en liaison avec les autres ministres compétents, les règles relatives à la politique de protection de la santé contre les divers risques susceptibles de l'affecter ; il est responsable de l'organisation de la prévention et des soins ; il est également compétent en matière de professions médicales et paramédicales ;

2° Il élabore et met en oeuvre, en liaison avec les ministres intéressés, la politique du Gouvernement en faveur de la jeunesse, du développement de la pratique sportive et de la vie associative. Il coordonne les actions menées dans ces domaines lorsqu'elles relèvent de plusieurs départements ministériels ;

3° Il est compétent en matière de lutte contre la toxicomanie

### Article 2

I. – Le Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a autorité sur :

- la direction générale de la santé ;
- la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
- la direction des sports ;
- la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- la direction de la vie associative, de l'emploi et des formations ;
- la direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale ;
- l'inspection générale de la jeunesse et des sports et les autres services mentionnés au dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 30 décembre 2005 susvisé ;
- ainsi que sur le service à compétence nationale « Préparation Olympique et Paralympique »

II. – Conjointement avec le Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, et le Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, il a autorité sur la direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle lorsque celle-ci exerce ses compétences en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection.

III. – Conjointement avec le Ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, il a autorité sur :

- l'inspection générale des affaires sociales ;
- le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales ;
- la direction de l'administration générale, du personnel et du budget ;
- la délégation aux affaires européennes et internationales ;
- la délégation à l'information et à la communication

IV. – Conjointement avec le Ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, il a autorité sur la direction de la sécurité sociale et la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

V. – Il dispose de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie et, en tant que de besoin, de la direction générale de l'action sociale, du secrétariat général mentionné à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 17 mai 2006 susvisé et de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services.

Fait à Paris, le 31 mai 2007.